

PRIMATURE

**SECRETARIAT GENERAL DU
GOUVERNEMENT**

REPUBLIQUE DU MALI
UN PEUPLE - UN BUT - UNE FOI

COMMUNIQUE DU CONSEIL DES MINISTRES
DU JEUDI 21 JANVIER 2010

Le Conseil des Ministres s'est réuni en session ordinaire, le jeudi 21 janvier 2010 dans sa salle de délibérations au Palais de Koulouba sous la Présidence de son Excellence Monsieur Amadou Toumani TOURE, Président de la République.

Après examen des points inscrits à l'ordre du jour, le Conseil a :

- adopté des projets de textes
- entendu diverses communications et
- procédé à des nominations.

AU CHAPITRE DES MESURES LEGISLATIVES :

Sur présentation du Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération Internationale, le Conseil des Ministres a adopté un projet de loi autorisant la ratification de l'Accord de prêt, signé à Rome le 20 novembre 2009, entre le Gouvernement de la République du Mali et le Fonds International de Développement Agricole (FIDA), pour le financement du Programme de Micro-Finance Rurale

Par cet Accord, le Fonds International de Développement Agricole (FIDA) consent au Mali un prêt d'un montant de 12 milliards 923 millions 667 mille Francs CFA environ.

Ce prêt va contribuer au financement du Programme de Micro Finance Rurale (PMR) qui vise la réduction de la pauvreté par l'accès durable des populations à faible revenu en milieu rural des Régions de Koulikoro, Ségou, Mopti et Tombouctou, à des services financiers répondant à leurs besoins de développement socio- économique.

AU TITRE DU MINISTERE DU LOGEMENT, DES AFFAIRES FONCIERES ET DE L'URBANISME :

Le Conseil des Ministres a adopté un projet de décret portant approbation du Schéma Directeur d'Urbanisme des Communes rurales de Dialakorodji, Safo, et Sangarébourgou.

L'approbation du Schéma Directeur d'Urbanisme des Communes Rurales de Dialakorodji, Safo et Sangarébourgou permettra de les doter d'instruments de planification et de gestion de leurs espaces en vue de leur développement économique, social et culturel au cours des vingt prochaines années.

A partir de l'état des lieux, le schéma approuvé définit les principes d'organisation des différentes agglomérations en matière d'habitat, d'activités, de grands équipements, de voirie et réseaux divers et traite des problèmes environnementaux.

Il est révisable tous les 5 ans

AU CHAPITRE DES MESURES INDIVIDUELLES :

Le Conseil des Ministres a procédé aux nominations suivantes :

AU TITRE DU MINISTERE DE L'INDUSTRIE, DES INVESTISSEMENTS ET DU COMMERCE :

Secrétaire Général de la Chambre de Commerce et d'Industrie du Mali :

- Monsieur Moussa IDRISSA, Inspecteur des Finances.

AU TITRE DU MINISTERE DE LA JUSTICE :

Inspecteur en Chef Adjoint des Services Judiciaires :

- Monsieur Modibo KONATE, Magistrat.

Inspecteur à l'Inspection des Services Judiciaires :

- Monsieur Daniel Amagoin TESSOUGUE, Magistrat ;

Conseiller à la Section Administrative de la Cour Suprême :

- Monsieur Fodé DOUMBIA, Magistrat.

AU TITRE DU MINISTERE DE L'EDUCATION, DE L'ALPHABETISATION ET DES LANGUES NATIONALES :

Directeur du Centre National des Examens et Concours de l'Education :

- Monsieur Hassimi Adama TOURE, Professeur Principal de l'Enseignement Secondaire.

Directeur National de l'Enseignement Secondaire Général :

- Monsieur Bakary Casimir COULIBALY, Professeur de l'Enseignement Supérieur.

Directeur du Centre National de l'Education :

- Monsieur Mamadou SISSOUMA, Professeur Principal de l'Enseignement Secondaire.

AU TITRE DU MINISTERE DE L'ENERGIE ET DE L'EAU :

Directeur Général de l'Agence Malienne de Radioprotection (AMARAP) :

- Monsieur Nagantié KONE, Professeur d'Enseignement Supérieur.

AU CHAPITRE DES COMMUNICATIONS

AU TITRE DU MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES ET DE LA COOPERATION INTERNATIONALE :

Le Conseil des Ministres a examiné une communication relative aux conclusions et recommandations de la 4^{ème} Conférence Ministérielle du Forum sur la Coopération Sino-Africaine (FCSA) à Charm El-Cheikh, en Egypte.

La 4^{ème} Conférence ministérielle du Forum sur la Coopération Sino-africaine tenue à Charm-El-Cheick, en Egypte les 8 et 9 novembre 2009 avait pour thème central : « Approfondir la Coopération entre la Chine et l’Afrique dans les domaines de l’agriculture, de la sécurité alimentaire et des infrastructures à la lumière de la crise financière internationale ».

Cette Conférence a été l’occasion de renouveler l’engagement des participants en faveur d’un partenariat stratégique entre la Chine et les pays africains.

Une déclaration dite « Déclaration de Charm-El-Cheick » a été adoptée ainsi qu’un Plan d’Action 2010-2012.

Ce Plan d’Action répond aux attentes du Gouvernement du Mali notamment en ce qui concerne la priorité accordée à l’agriculture, au développement des infrastructures, à l’énergie, au renforcement des capacités, au transfert de technologie, à la sécurité alimentaire et aux secteurs sociaux qui constituent autant d’éléments de la stratégie de croissance accélérée du Gouvernement dans l’atteinte des Objectifs du Millénaire pour le Développement.

AU TITRE DU MINISTERE DU TRAVAIL, DE LA FONCTION PUBLIQUE ET DE LA REFORME DE L'ETAT :

Le Conseil des Ministres a examiné une communication écrite relative au Plan Opérationnel (PO) 2010-2013 du Programme de Développement Institutionnel (PDI).

Le Programme de Développement Institutionnel (PDI) a été adopté par le Gouvernement en 2003 en vue de créer les conditions d'un développement durable à travers des structures administratives stables, performantes et crédibles.

Il vise à :

- réorganiser l'Administration afin de corriger ses incohérences structurelles et accroître son efficacité ;
- renforcer la gestion publique en vue d'améliorer quantitativement et qualitativement les services offerts aux populations ;
- mettre les préoccupations des usagers au cœur de l'action administrative.

Le premier Programme Opérationnel adopté pour la mise en œuvre du PDI a permis, avec le soutien des partenaires au développement d'impulser le renouveau de l'action publique.

Le deuxième Programme Opérationnel élaboré pour la période 2010-2013 s'inscrit dans la continuité à travers la consolidation, l'amplification et l'approfondissement des réformes déjà engagées.

KOULOUBA, LE 21 JANVIER 2010
LE SECRETAIRE GENERAL DU GOUVERNEMENT

Mme DIAKITE Fatoumata N'DIAYE

Officier de l'Ordre National